

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON**

RÈGLEMENT 2020-12-14

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE PERMETTRE AU CONSEIL DE DÉCRÉTER PAR RÈGLEMENT QUE LES TAXES FONCIÈRES, TANT GÉNÉRALES QUE SPÉCIALES SOIENT DORÉNAVANT IMPOSÉES PAR SIMPLE RÉOLUTION DU CONSEIL.

ATTENDU QUE les articles 989 et 991 du Code municipal, permettent au conseil de décréter par règlement que les taxes foncières, tant générales que spéciales, soient à l'avenir imposées par simple résolution du conseil.

ATTENDU QU' il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la Loi

ATTENDU QU' avis de motion a été donné par Monsieur Bernard Coutu, lors de la séance régulière tenue le 14 décembre 2020.

ATTENDU Que le projet de règlement a été déposé à la même séance soit celle du 14 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu, et appuyé par Monsieur Maxime Giroux
Et résolu :**

QU'UN règlement portant le numéro 2020-12-14 ayant pour titre : « Règlement ayant pour objet de permettre au conseil de décréter par règlement que les taxes foncières, tant générales que spéciales soient dorénavant imposées par simple résolution du conseil. » soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, les taxes foncières, tant générales que spéciales seront imposées par simple résolution de conseil municipal.

ARTICLE 3 Le présent règlement abroge, à toutes fins que de droit, tout autre règlement antérieur ou incompatible concernant permettant de décréter par règlement que les taxes foncières, tant générales que spéciales soient dorénavant imposées par simple résolution du conseil municipalité de la Paroisse de Saint-Cléophas-de-Brandon.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Denis Gamelin
Maire

Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion, le 14 décembre 2020

Dépôt du projet de règlement, le 14 décembre 2020

Adoption du règlement, le 11 janvier 2021 (résolution numéro 2021-01-008)

Avis public, le 14 janvier 2021
